

Burdinne - Incivilité

Un dépôt sauvage sous le panneau... « parc à conteneurs »

Un nouveau dépôt sauvage de déchets a été constaté dans les campagnes burdinnoises ce jeudi matin au carrefour entre la rue de Vissoul et la rue du Tumulus. Le bourgmestre Frédéric Bertrand en a assez de ce genre de comportement. « Ce sont des faits récurrents. Il y a ça partout et c'est malheureux. On en a encore eu un il y a deux jours. Heureusement, on a pu retrouver des factures parmi les déchets et donc identifier l'auteur des faits. Ils vont le payer chèrement, croyez-moi. Pour le dépôt de ce jeudi, on cherche des indices. » Poubelles, cuisinière, chaises, déchets ménagers...L'équivalent de deux remorques a été déposé. Le tout, juste sous un panneau indiquant la route à suivre pour se rendre au parc à conte-

neurs, à 650 mètres à peine de celui-ci. « C'est décevant, je n'ai pas beaucoup d'autres mots pour le qualifier. C'est presque une provocation. Est-ce que les conteneurs étaient remplis ? Je ne sais pas si c'est le cas. »

« DES COMPORTEMENTS BARBARES »

« Il y a beaucoup d'inciviques. La population augmente et les inciviques augmentent avec. Ce sont des gens sans éducation qui ont des comportements barbares et malheureusement, on n'est pas épargnés dans nos communes campagnardes. » La commune de Burdinne a acheté des caméras de sécurité afin de limiter ces faits. « On va pourchasser ce genre d'incivilité, parce que ça révolte



Près de la rue de Vissoul © FB

tout le monde. On ne peut pas en mettre partout évidemment, et si ça se trouve, il ne se passera rien pendant un an devant la caméra. On va réduire les libertés des gens à cause de quelques individus. C'est malheureux d'en arriver là. » Le bourgmestre est d'autant plus déçu, car c'est aux ouvriers communaux de ramasser ces déchets, après analyse d'un agent sanctionnateur régional. « Ce sont les citoyens qui paient pour les erreurs des autres. C'est pour ça qu'il est primordial de retrouver l'auteur et de le faire payer », ajoute Frédéric Bertrand. Pour un tel dépôt, l'auteur devra compter minimum 500€ d'amende, alors que les parcs à conteneurs sont gratuits...

HADRIEN FLEURY



La Meuse - Huy Waremme 21/05/2021, pages 6 & 7

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Meuse - Huy Waremme

